

Communiqué de presse du 2 février 2021

Des droits pour les travailleurs·euses précarisé·e·s

Le comité unitaire « Des droits pour les travailleurs·euses précarisé·e·s » a lancé aujourd'hui sa campagne en faveur de la loi 12723 « Indemnisation perte de revenus liée aux mesures de lutte contre le coronavirus ». Ce comité réunit un front large et varié d'actrices et d'acteurs prêts à s'engager pour défendre les droits des plus précaires : partis, syndicats et associations issues de milieux allant de la culture à la défense des personnes migrantes. Ces points de vue diversifiés convergent autour d'un constat commun : voter OUI à l'indemnité est une question de justice sociale.

Cette loi novatrice et nécessaire, votée en juin par le Grand Conseil, vise pour la première fois à indemniser les travailleurs·euses que les failles du système social ont exclu des autres indemnités existantes. Qu'ils et elles soient serveur sur appel, comédienne payée au cachet, employée de maison ou encore ouvrier temporaire dans la construction, les emplois précaires ou atypiques qu'ils occupent ne leur permettent pas de remplir les conditions pour accéder aux RHT, APG ou autres formes d'indemnisation. Il s'agit pourtant de travailleurs·euses comme les autres, qui comme les autres ont perdu des revenus en raison des mesures sanitaires sur lesquelles ils n'avaient aucune prise. C'est cette injustice que la loi cherche à combattre.

Indûment retardée par un référendum honteux, lancé par les partis de droite populistes prétendant vouloir s'attaquer au travail au noir et ayant abouti grâce à des signatures récoltées par des biais plus que douteux, la loi demeure aujourd'hui plus que jamais nécessaire. Même si la période indemnisée est éloignée, la crise continue d'affecter durement ces travailleurs·euses précarisé·e·s et l'indemnité à laquelle cette loi leur donne droit contribuera à éviter qu'ils ne s'endettent davantage, ou ne perdent leur logement.

Le comité unitaire a rappelé, témoignages à l'appui, la situation critique que connaissent aujourd'hui nombre de ces travailleurs·euses précarisé·e·s. Loyers impayés faisant planer un risque d'expulsion, explosion du nombre de recours à l'aide alimentaire, surendettement – un refus de la loi viendrait aggraver la catastrophe sociale qui se profile à l'horizon. Une spirale négative qui ne manquera pas d'engendrer des coûts bien plus élevés pour la collectivité à l'avenir.

Les aides auxquelles certain·e·s de ces travailleurs·euses ont pu accéder depuis le printemps – notamment les aides financières que les associations leur accordent grâce au crédit de 12 millions voté en décembre par le Grand Conseil – ont été d'un grand secours. Mais, aussi précieuses soient-elles, elles ne peuvent ni ne doivent remplacer le droit à être indemnisés pour les revenus perdus pendant cette crise.

Les opposants prétendent lutter contre le travail au noir. Mais refuser cette loi ne fait en réalité que pénaliser une seconde fois les travailleurs·euses les plus précaires : alors que leurs employeurs, dont c'est pourtant la responsabilité, les privent déjà de toute protection sociale, un refus viendrait les priver de la seule forme d'indemnité à laquelle ils peuvent prétendre

pour compenser les revenus perdus en raison de la pandémie. Les employeurs indécis, eux, ne subiront aucune conséquence en cas de refus de la loi.

Alors que des millions ont été débloqués depuis le début de la crise pour venir en aide aux entreprises, le comité unitaire appelle les Genevois·e·s à faire preuve de solidarité également envers les plus précaires. Pour que la relance économique ne laisse personne au bord du chemin, nos organisations appellent à voter OUI le 7 mars à la loi sur l'indemnisation.

Genève, le 2 février 2021

Personnes de contact :

- Davide de Filippo, président de la CGAS : 079 707 14 67
- Dominique Froidevaux, directeur de Caritas : 079 636 46 91
- Alain Bolle, directeur du CSP : 079 328 59 51
- Léna Strasser, députée PS : 076 615 75 49
- Marjorie de Chastonnay, députée Les Vert·e·s : 077 415 33 50
- Jocelyne Haller, députée Ensemble à Gauche : 076 382 01 82

Site internet de la campagne avec argumentaire détaillé :

<https://indemnisationsaussi.ch/>

Liste des membres du comité unitaire :

ALCIP, Caritas, CCSI, CGAS, Collectif de soutien aux sans-papiers, CSP, Ensemble à Gauche, Solidarités, EPER, Fédération des artistes Kugler, Je n'y ai pas droit, Parti communiste, Les Vert·e·s, Mouvement populaire des familles, Parti du Travail, Parti socialiste, Syndicat SIT, Syndicat suisse des mass media, Syndicat des services publics, Syna, Syndicom, Unia, Union suisse des artistes musiciens